



Durabilité | Mentorat et coaching | Mobilisation de la communauté

Renforcement des capacités | Stratégie de sortie

Structures de protection communautaire

 Mondial

# Planification et préparation de la sortie des communautés dans les programmes de protection communautaire

## Introduction

Pour une approche durable, il est essentiel de planifier le retrait d'une organisation humanitaire de soutien travaillant directement avec les structures de protection communautaire (SPC) dès le début d'un programme de protection [à base] communautaire (PBC), car cela permet de préparer les SPC à la période qui suit la fin du soutien direct de l'organisation humanitaire. Cela peut en outre aider à prévenir les faux espoirs en convenant conjointement de ce qu'une SPC a l'intention de poursuivre après le départ de l'organisation, et du soutien qu'elle peut attendre pour atteindre le niveau d'autonomie requis.

Il explore en quoi consiste un plan de sortie, ce qu'il peut contenir et comment l'élaborer. Vous trouverez en annexes une liste de suggestions de questions pour guider les discussions afin d'élaborer le plan avec les membres de la SPC, un court exemple de plan de sortie et un modèle vierge.

## Qu'est-ce qu'un plan de sortie ?

Un plan de sortie est un document élaboré avec les membres de la SPC au début d'un projet et mis à jour régulièrement. Il vise à s'assurer que des mesures sont prises tout au long du projet pour développer la durabilité de la SPC et de son travail de protection. Le plan doit garantir qu'après le départ de l'organisation humanitaire de soutien, la SPC dispose des connaissances, des compétences, de la confiance, de l'acceptation, des outils, des ressources et des opportunités nécessaires pour poursuivre ses activités de protection dans la mesure où elle le souhaite.

Un plan de sortie doit en premier lieu définir des objectifs en termes de durabilité de la SPC, comme être à même d'organiser des réunions régulières par elle-même et d'identifier de manière indépendante des messages de sensibilisation clairs et positifs. Au début d'un nouveau projet, cette planification peut sembler abstraite aux membres de la SPC, mais le personnel de l'organisation de soutien peut les guider pour déterminer les objectifs. Au fil des mises à jour, l'exercice deviendra plus concret et plus facile pour les membres de la SPC.

---

1 Cet outil mondial vient s'ajouter aux documents de référence produits par l'équipe de protection d'Oxfam en République démocratique du Congo.

Le plan doit identifier la manière dont travaille la SPC dans chaque domaine au moment de la rédaction ou de la mise à jour du plan (par exemple, les réunions de la SPC sont animées par le personnel humanitaire) et ce que la SPC veut qu'il en soit après le départ de l'organisation (par exemple, les membres de la SPC animent entièrement leurs propres réunions), ainsi que ce qui doit se passer pendant le projet pour rendre cet objectif possible (par exemple, les membres de la SPC commencent par co-animer, puis animent avec le soutien et le coaching du personnel humanitaire).

Selon les priorités de la SPC, le plan de sortie pourrait notamment couvrir les domaines suivants :

- Activités de protection
- Fonctionnement de la SPC
- Utilisation des ressources
- Capacités et connaissances
- Mobilisation de la communauté
- Relations avec les autorités
- Collaboration avec d'autres acteurs
- Gestion des risques

Il peut notamment s'agir d'organiser le transfert d'outils et d'autres ressources, d'aider la SPC à élaborer un plan pour permettre à de nouveaux et nouvelles membres de la rejoindre, d'établir des relations avec d'autres organisations humanitaires et d'assurer un renforcement des capacités ciblé, comme la formation de formateurs et formatrices.

## Élaboration d'un plan de sortie

L'élaboration du plan de sortie implique une analyse conjointe de la SPC et de l'organisation humanitaire qui la soutient. Le personnel des organisations humanitaires peut se préparer à la réunion d'élaboration du plan de sortie en identifiant les points clés qu'il souhaite proposer à la SPC, au cas où les membres de celle-ci auraient du mal à trouver des idées. Le personnel humanitaire peut également mener des discussions de groupe et des entretiens avec les membres de la SPC pour faire le point sur les idées et créer un espace pour celles et ceux qui sont plus à l'aise en petit groupe pour parler.

Lors de la réunion de planification, les membres de la SPC peuvent discuter de la manière dont ils ou elles pensent vouloir travailler après la fin du projet. En bref, ils ou elles doivent déterminer les activités qu'ils ou elles souhaitent mener, et de quelle manière. Il doit être rappelé que l'organisation humanitaire de soutien ne sera plus là pour les aider régulièrement.

Lors de la réunion, le personnel humanitaire ne doit pas mettre trop de pression sur les membres de la SPC. Ils sont libres de décider de poursuivre toutes leurs activités, ou seulement quelques-unes, ou encore de ne pas les poursuivre du tout (par exemple, pour des raisons de sécurité).

Ensuite, les membres de la SPC peuvent décider des mesures qu'ils ou elles et l'organisation humanitaire de soutien peuvent prendre pour atteindre les objectifs dans chaque domaine. Le modèle fourni à l'[Annexe 3](#) peut être utilisé pour consigner les résultats. Il est important de clarifier les rôles et responsabilités respectifs de toutes les personnes impliquées. Enfin, le plan doit faire l'objet d'une analyse des risques menée conjointement avec la SPC, notamment quant à l'existence d'éléments susceptibles de créer des tensions (par exemple, la gestion de l'équipement) et à la manière de les éviter.

Selon le contexte et la phase du projet, il peut être utile d'impliquer les leaders et autres membres de la communauté, afin qu'ils ou elles puissent contribuer au plan et le commenter. Identifiez les rôles et les responsabilités des autorités et des leaders et assurez-vous d'obtenir leur accord avant de les inclure dans le plan de sortie. En cas de refus, révisez le plan ensemble afin de trouver des objectifs réalistes qu'ils accepteraient de soutenir.

Pour finir, le plan de sortie peut être mis par écrit et signé par les membres de la SPC et l'organisation humanitaire de soutien. À la prochaine occasion, le plan de sortie doit être présenté au reste de la communauté pour information.

## Annexe 1 : Questions suggérées pour accompagner l'élaboration d'un plan de sortie

Bien que certaines questions ci-dessous portent sur l'état actuel de la SPC, la discussion doit prendre en compte ce à quoi le travail devrait ressembler après la fin du projet. Par exemple, lorsque l'on demande qui anime tel ou tel type de réunion à l'heure actuelle, la discussion doit également inclure qui animera ces réunions après le retrait de l'organisation humanitaire de soutien.

### Activités de protection

- Quelles activités la SPC souhaite-t-elle poursuivre après le projet ? Quelles sont les ressources et capacités nécessaires à cette fin ?

### Fonctionnement de la SPC

- Comment la SPC fonctionne-t-elle actuellement ? Quel est son degré d'autonomie ?
- Comment se passent la communication et la collaboration entre les différentes SPC ?
- Quelles réunions ont actuellement lieu ? Qui les organise et les anime ? Que pourrait-il en être après le projet ? Où ont-elles lieu ? Où pourraient-elles se tenir ?
- Existe-t-il un code de conduite ou un ensemble de règles internes ?

### Utilisation des ressources

- De quelles ressources la SPC dispose-t-elle ? Comment sont-elles gérées ?
- Comment la SPC financera-t-elle ses activités après le projet ?

### Capacités et connaissances

- Quels domaines de capacité doivent être renforcés (par exemple, la sensibilisation, le plaidoyer, l'animation de réunions, les référencement) ?
- Quels sont les domaines les plus faibles en matière de protection ?
- Qui peut renouveler et renforcer les capacités de la SPC après le projet ?

### Mobilisation de la communauté

- Les membres de la communauté ont-ils ou elles connaissance de la SPC et comprennent-ils ou elles ses fonctions ?
- Comment la communauté perçoit-elle la SPC ?
- Comment la SPC consulte-t-elle les membres de la communauté ? Comment les membres de la communauté donnent-ils ou elles leur avis ?

### Relations avec les autorités

- Quelles relations la SPC entretient-elle avec les autorités locales ?
- Des réunions sont-elles régulièrement organisées ? Qui les organise et les anime ? Qui envoie les invitations ?
- Y a-t-il des alliés spécifiques pour les différents domaines de travail ?

- Qui présente la SPC aux nouvelles autorités lorsqu'elles changent ?

#### Collaboration avec d'autres acteurs

- Existe-t-il des structures ou des organisations susceptibles de continuer à soutenir la SPC ?
- L'organisation humanitaire de soutien sera-t-elle encore présente dans la région avec d'autres programmes ?
- Qui reçoit les alertes de la SPC ? Qui pourra les recevoir après le projet ?
- Comment la SPC collabore-t-elle avec d'autres groupes, structures, associations et réseaux de plaidoyer ?

#### Gestion des risques

- Est-ce que la SPC assure elle-même une évaluation régulière des risques ?
- Que fera la SPC en cas de changement soudain de contexte après le projet ?

## Annexe 2 : Exemple de plan de sortie

Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom de la structure de protection communautaire (SPC) : \_\_\_\_\_

### Objectifs de la SPC :

- Même après le projet, nous voulons continuer à nous réunir régulièrement.
- Nous voulons que la communauté reste activement mobilisée à nos côtés en matière de protection.
- Nous voulons continuer à faire des séances de sensibilisation.
- Nous voulons animer nous-mêmes les tables rondes avec les autorités.

Domaine	Que va (continuer à) faire la SPC après le retrait de l'organisation humanitaire de soutien ?	Que va continuer à faire l'organisation humanitaire de soutien après son retrait ?	Qu'est-ce qui sera fait pendant le projet pour préparer la SPC à fonctionner de manière autonome ?
<b>Fonctions de la SPC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La SPC continuera à se réunir le 1er mercredi de chaque mois ; les réunions sont animées par les membres de la SPC à tour de rôle.</li> <li>▪ Chaque mois, un plan de travail est élaboré/mis à jour pour les six mois suivants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer des visites de suivi à 3, 9 et 18 mois après son retrait pour vérifier comment s'en sort la SPC.</li> <li>▪ Pendant la visite, offrir un coaching aux membres de la SPC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tout au long du projet, les membres de la SPC assumeront de plus en plus l'animation des réunions de la SPC, le personnel des organisations de soutien agissant de plus en plus en tant qu'observateurs et observatrices.</li> <li>▪ Le personnel de l'organisation de soutien fournira un retour d'information aux membres de la SPC sur la façon dont l'animation s'est déroulée.</li> </ul>
<b>Mobilisation de la communauté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La SPC organise régulièrement (au moins tous les trois mois) des dialogues communautaires pour discuter de la situation de la protection et recevoir des retours sur son travail.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider les membres de la SPC à organiser et animer les activités de mobilisation de la communauté, et à mettre en place une routine.</li> </ul>
<b>Capacités et connaissances des membres de la SPC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Former en interne les nouveaux et nouvelles membres de la SPC sur les thèmes de la protection, le plaidoyer, la sensibilisation et les compétences de négociation.</li> <li>▪ Revoir les thèmes clés de la protection au début des réunions trimestrielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lors des visites de suivi, organiser au besoin des sessions de remise à niveau sur des thèmes spécifiques (convenus au préalable par téléphone avec les membres de la SPC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une formation de formateurs et formatrices sera organisée pour les membres de la SPC.</li> <li>▪ Au cours de la seconde moitié du projet, les membres de la SPC co-animeront des sessions de formation.</li> <li>▪ Trois mois avant la fin du projet, 20 exemplaires papier des supports de formation seront remis à la SPC.</li> </ul>

### Annexe 3 : Modèle de plan de sortie

Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom de la structure de protection communautaire (SPC) :  
\_\_\_\_\_

**Objectifs de la SPC :**

- 
- 
- 
- 

<b>Domaine</b>	<b>Que va (continuer à) faire la SPC après le retrait de l'organisation humanitaire de soutien ?</b>	<b>Que va continuer à faire l'organisation humanitaire de soutien après son retrait ?</b>	<b>Qu'est-ce qui sera fait pendant le projet pour préparer la SPC à fonctionner de manière autonome ?</b>